L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 28 JANVIER 1837.

Faute de quorum, la séance du sénat, qui devait avoir lieu, hier, a été ajournée au jour suivant, cette interruption dans la marche des procédures législatives n'est due qu'à une indisposition momentanée de plusieurs de nos sénateurs et à diverses nominations de comités qui ont été dernièrement faites pour visiter des établissemens publics de l'Etat.

On parle assez vivement dans le public d'un certain bill, relatif à la communauté de biens et d'acquêts entre mari et femmes et qui est maintenant devant la chambre des representans. L'objet de ce bill, dit-on, est de donner la gestion absolue de toutes les propriétés de la communauté au mari, qui pourra en disposer à son gré et sans qu'il soit nécessaire de faire comparaître la femme pour renoncer à ses droits, lorsqu'il s'agira de disposer d'aucun de ces biens. N'ayant jusqu'à présent aucune connaissance de ce bill, (tout notre temps ayant été occupé à suivre les débats du sénat) nous aurons l'occasion de l'examiner dans tous ses détails et d'en donner un résumé dans notre prochain numéro.

HAVANE.

Par un arrivage de la Havane, nous avons reçu des dates de cette ville jusqu'au 12 inclusivement. Les lettres particulières nous représentent l'île comme se trouvant actuellement dans un parfait état de tranquillité. Les affaires vont comme ci-devant. Il ne reste à San Yago et dans tout le Sud aucune trace de l'ancienne catastrophe; le commerce y a repris son cours habituel.

LE GENERAL SANTA ANNA ET LE GENERAL GAINES.

Une correspondance du Baltimore Chronicle, datée de Frederick le 17 janvier courant, nous informe que l'ex-président général Santa Anna a fait son entrée en cette ville d'où il est allé rendre une visite au général Gaines, qui se trouvait sur les lieux pour assister aux procédures de la cour d'enquête au sujet des affaires de la Floride. L'entrevue, dit le correspondant, fut des plus amicales. Santa Anna sauta au cou du vieux vainqueur de la Chippewa et l'embrassa avec toutes les démonstrations de la plus vive ... Il lui témoigna la reconnaissance la plus vive pour le service important qu'il en avait reçu lors de sa captivité au Texas: "Car Sta. Anna, c'est grâce aux lettres que nous avons écrites à Houston, à Lamar et autres chefs distingués de cette république naissante, et dans lesquelles vous recommandiez la clémence à mon égard que je dois le ... d'avoir été traité avec des égards."

PAR L'ESTAFETTE.

SENAT DES ETATS-UNIS, Séance du 19.

En vertu d'une résolution adoptée dans une des séances précédentes le Président des Etats-Unis a transmis au sénat la traduction d'une lettre qui lui fut adressée par le général Santa Anna, en date du 4 Juillet, et une copie de sa réponse à cette lettre, datée du 16 Septembre c'est la seule correspondance, dit Jackson, dans son message qui ait existé entre le gouvernement des Etats-Unis et tout autre gouvernement étranger au sujet de la reconnaissance de l'indépendance du Texas.

Santa Anna dans sa lettre dit qu'il a été fait prisonnier par le général Houston et qu'il a fait avec celui-ci un concordat ayant pour objet d'établir la paix entre le Texas et le Mexique et de garantir l'indépendance de la colonie. Il ajoute qu'il croit que le Texas ne pourra jamais être subjugué par le Mexique, et qu'il ne saurait être dans les intérêts des Etats Unis Mexicains de chercher à conquérir ce pays. Il réclame, en conséquence, l'interposition du Président pour l'aider à mettre le concordat à exécution. Dans sa réponse, le Président exprime le vif désir qu'il éprouve de voir mettre fin aux scènes sanglantes dont cette contrée belliqueuse est devenue le théâtre; il pense que les deux pays, en cessant les hostilités, adopteraient la mesure la plus favorable à leurs intérêts communs; mais il déclare ne pouvoir intervenir dans une question qui lui est interdite par des règles arrêtées depuis longtemps par la politique du gouvernement de l'Union. D'ailleurs, dit-il, la correspondance du ministère Mexicain a transmis ici la déclaration expresse que les actes du général Santa Anna pendant sa captivité, ne seront pas reconnus par le gouvernement du Mexique.

Mr Preston, a pris la parole relativement à ce message; il a déclaré que ni le droit des gens, ni la politique suivie par notre gouvernement, ni l'état actuel du Texas, ne mettent obstacle à la reconnaissance de l'Independance Texienne par le gouvernement de l'Union. Il ajoute qu'il a désiré vivement que cette reconnaissance ne fût pas ajournée; mais que comme, maintenant, la condition de Santa Anna est changée puisqu'il est librement à Washington, ce général est, d'après les instructions mêmes du ministère Mexicain compétant à entamer des négociations en sa qualité de directeur du gouvernement Mexicain tant qu'il conservera la Présidence, jusqu'au mois d'Avril prochain. Mr. Preston dit qu'en conséquence, il est disposé à attendre jusqu'à ce que le Président fasse sur ce sujet de nouvelles communications au Congrès. Comme le membre qui a introduit la résolution relative à cette question est absent, Mr. Preston dit qu'il se contentera de faire la motion que le message et les documens qui l'accompagnent soient déposés sur la table, et imprimés.

Mr. Walker desire démontrer préalablement à toute résolution sur ce sujet, qu'il est convenable que nous reconnaissions l'indépendance du Texas, sans tenir compte de ce que le général Santa Anna peut dire ou faire. Il dit que c'est pour nous une dette envers le Texas, que cette démarche est en parfaite conformité avec les lois des nations, avec les principes de la politique de notre gouvernement, et avec les opinions émises par le Président dans le message relatif à cette question envoyé par lui peu après l'ouverture de la session. On peut se rappeler, dit-il que le Président avait fait dépendre la reconnaissance de l'Indépendance Texienne de l'issue de l'invasion que les Mexicains faisaient alors dans ce pays.

Maintenant, ajoute t-il, il suit par les informations les plus dignes de foi, que l'armée d'invasion a éprouvé une défaite complete; qu'elle a été dispersée; que le général mexicain Bravo a résigné son commandement à la suite de ce revers, et qu'il réclame instamment de son gouvernement les moyens de poursuivre cette guerre. A l'appui de cette assertion, Mr. Walker lit une lettre émanant d'un personnage très digne de foi, récemment arrivé de Vera Cruz. Mr. Walker ajoute qu'il ne juge pas convenable de livrer son nom au public, mais qu'il laisse la lettre à la disposition des membres du sénat.

Après quelques observations de Mr. Calhoun, tout à fait d'accord avec celles de Messrs. Preston et Walker, le message et les documens sont déposés sur la table et l'impression en est ordonnée.

De l'abolitionisme ou de l'émancipation des esclaves.

Au moment où nous nous préparons à aborder cette effrayable question, et où nous cherchons à classer avec ordre nos idées, de manière à présenter au public, dans un résumé, à la fois lucide et clair, le fruit de nos méditations sur un sujet qui occupe depuis si longtemps, et le monde civilisé et le monde barbare, et le philosophe et le fanatique, et le moraliste et l'homme dépravé, et le législateur, qui entreprend d'asseoir la société sur des bases solides et durables, et l'esprit de désorganisation qui ne veut voir autour de lui, que scandale, bouleversement et ruine absolue, nous nous sentons arrêté tout à coup par cette pénible réflexion: —Quel sera le sort probable de ce même et unième état contre l'abolitionisme?—Nous nous demandons s'il aura une tendance à prévenir le mal que nous appréhendons tous; et lorsque nous arrivons à répondre à cette question, c'est avec le plus vif regret que nous nous voyons forcés de le faire dans la négative; car malheureusement pour nous les antécédens déjà établis rejettent toute autre espèce de conclusion.

Les cilles, tant d'autres plumes plus habiles que la nôtre, ont déjà si bien tracé les affreuses conséquences qui doivent nécessairement découler de la propagation des principes de l'abolitionisme; tant d'hommes d'une expérience consommée, d'une philantropie à toute épreuve et d'un talent généralement reconnu, ont déjà si bien fait ressortir l'inconstitutionnalité et l'inconvenance de certaines mesures du congrès, qui ne tendent à rien moins qu'à enhardir les prétentions de ceux qui demandent l'émancipation générale, qu'à vrai dire depuis que le corps législatif de Washington envisage cette importante question nous devons en conclure que quelque judicieux que puisse être notre article, quelque bien appuyé qu'il soit aux circonstances actuelles, il sera mis au rang des oubliettes, si toutefois les mandataires de la nation daignent par hazard y jeter un simple coup d'œil.

Cependant, si nous réfléchissons que l'avenir de notre pays est mis en jeu par quelques énergumènes de la classe des Tappan, des Thompson, des Garrison et consorts, lorsque dans le sein du congrès même, nous voyons un homme, naguère revêtu de la magistrature suprême, et représentant aujourd'hui les intérêts d'un des Etats de la fédération, se lever et jeter au sein de la convention nationale la pomme de discorde entre le Nord et le Sud, nous sentons que, quels que puissent être nos scrupules à revenir à la charge quand tant d'autres avant nous ont échoué dans leurs tentatives, il nous reste encore un devoir sacré à remplir: c'est celui d'en appeler à la raison de nos mandataires fédéraux, et de chercher à leur prouver que s'il y a abus et violation de droits constitutionnels dans les coupables tentatives des abolitionistes, il y a également de leur part abnégation aux saines doctrines de la philosophie, à l'amour de l'humanité, au maintien de la chose publique; et qu'en réclamant au nom de ce qu'ils appellent la philantropie, une émancipation trop soudaine, c'est vouloir bouleverser entièrement une société établie, quelque mauvaises que puissent être d'ailleurs ses bases.

Nous n'entreprendrons pas d'établir nos opinions sur le droit d'esclavage, tel qu'il résulte des codes de lois et des coutumes des anciens peuples de la terre; nous ne citerons pas, comme l'a fait le bouillant gouverneur de la Caroline du Sud, M. McDuffee, tous les passages de l'ancien et du nouveau testament que ce droit émane de la divinité et qu'il date de la proscription de la race de Caïn: il nous suffira de dire que l'esclavage existe constitutionnellement en Amérique; et que comme chacun des Etats dont se compose notre république est souverain il n'appartient qu'à eux seuls de statuer, pour ce qui les concerne individuellement, sur l'abolitionisme, et de déclarer, si bon leur semble, l'émancipation de leurs esclaves. Mais il n'est donné à aucun pouvoir humain, pas [illegible] cette question, qui n'est autre chose qu'une question de propriété. Le point de droit nous paraît suffisamment expliqué. Voyons maintenant le côté philosophique de la cause.

Parmi les hommes qui poursuivent avec acharnement l'abolition de l'esclavage, il en est beaucoup comme l'observe très judicieusement M. de Cassemac, dans un article qu'il a inséré dans la revue de Paris du mois de mai dernier, qui le font par un amour stérile et importun des systèmes, et qui, n'ayant pour but que la satisfaction de leurs idées, placent toute la question dans la rédaction et le vote d'un bill. Il s'en trouve d'autres qui le font par envie de bouleverser un pays, pensant que dans un moment de crise, il s'opérera un changement favorable dans leur fortune actuelle. Il en est d'autres aussi qui vont de bonne foi et qui croient consciencieusement que l'égalité est la première des lois de la nature, lorsque tout le contraire nous est journellement démontré lorsque nous examinons les distinctions et les nuances caractéristiques qui règnent d'espèce en espèce, parmi tous les êtres dont se compose la création. Or, d'après le témoignage de quelques grands naturalistes, il nous est permis de douter que la classe noire soit appelée à jouir des mêmes prérogatives que la classe blanche.

Mais, à supposer que nous nous trompions dans notre principe, et que l'égalité doive régner partout, nous demanderions avec le même écrivain que nous avons déjà cité, à tous ceux qui, pour quelque motif que ce soit, demandent à grands cris l'abolition: s'ils ont examiné avec toute l'attention possible tous les détails de cette question; et s'ils croient, sur leur âme et conscience, que la population esclave, dont les besoins matériels sont pleinement satisfaits, aura assez d'activité, d'industrie, d'amour du travail, d'esprit de prévision, pour qu'une fois livrée à elle-même, elle pourvoie aux nécessités de chaque jour, s'organise en familles, nourrisse les vieillards, les enfans et les infirmes, travaille et amasse pour ceux qui ne peuvent plus ou qui ne peuvent pas encore travailler et amasser; si les maîtres, victimes peut-être de quelque rancune mal entendue de leurs anciens serviteurs, ne seront pas privés de bras, malgré leurs offres de salaire, et ne seront pas forcés de laisser leurs terres incultes, d'où résulterait d'abord leur ruine, et puis, comme conséquence, la misère irréparable des affranchis; car, ceux-ci ne pourraient s'industrier et prospérer qu'autant que les propriétaires les feraient travailler, et les propriétaires ne pourraient jamais dépenser en travaux d'exploitation qu'en proportion de leurs revenus, d'où il suit que la ruine des maîtres serait infailliblement la ruine des esclaves. N'est-ce pas une chose qui épouvante les plus hardis, de songer que le sort de millions d'hommes dépend de la disposition dans laquelle les nègres se trouveront vis-à-vis du travail le jour où ils seront émancipés, et que l'existence de la civilisation sera placée entre les mains de la barbarie? Que s'il plaît à un noir de se coucher au soleil et de dormir, il faudra que les terres chôment, que les revenus cessent, que l'aisance s'épuise, que le commerce s'efface, que les propriétaires émigrent; et, dans les colonies par exemple, comme le climat donne au nègre une pelouse chaude pour s'étendre, une banane pour contenter sa faim, un ruisseau pour apaiser sa soif, il peut arriver que, des deux sortes de populations qui couvrent une moitié des Etats Unis et toutes les Antilles, l'une instruite, élégante, moralisée, l'autre grossière, stupide, sauvage; ce sont celle-ci qui règle le sort de celle-là, le noir qui deviendra le maître du blanc, l'Afrique qui mène l'Europe et l'Amérique; le fétichisme et la promiscuité qui aient le pas sur le christianisme et sur la famille. Toutes ces choses arriveront, toutes ces choses ne peuvent pas ne pas arriver, si, une fois libres, les nègres se refusent au travail; or, il est à peu près certain qu'ils s'y refuseront. N'en avons nous pas la preuve évidente dans l'histoire des Haïtiens? Ils ont voulu être libres; ils le sont devenus: et maintenant, pour que des champs fertiles ne se couvrent pas de ronces et d'épines, c'est à coup de fouet et de bâton que le président de la république force le citoyen noir à labourer et ensemencer les terres. Quel fruit ont-ils donc retiré de leur affranchissement? Il n'y a eu d'autre changement dans leur condition que celui qui leur fait une nécessité absolue de se procurer leur existence personnelle; leur esclavage politique et moral est resté le même.

Que si Boyer, ou son successeur adoucissait jamais la sévérité des lois, la colonie serait perdue, et les habitans ne pourraient désormais vivre que d'ignames ou de bananes.

Dans cette théorie, nous avons eu particulièrement en vue ce qui se passerait dans les climats chauds, où l'ardeur des rayons solaires rendent pour ainsi dire impossible aux blancs la culture de la terre. Or, on ne sait que trop bien que la Louisiane est dans cette cathégorie: mais, pour établir une règle plus générale, voyons ce qui se passerait à l'égard des esclaves émancipés.

Comme il ne dépend pas d'eux de frauder la société, ils seront à coup sûr les premiers et les plus sévèrement punis de leur émancipation s'ils l'ont obtenue sans l'avoir mérité: ce n'est pas tout, en effet, que d'avoir l'indépendance, il faut encore savoir l'employer. Or, c'est là une chose plus difficile qu'on ne le pense; et la liberté subite est un de ces remèdes héroïques qui tuent s'ils ne guérissent pas. Les personnes qui ne se préoccupent que de théories, sont bien légères de s'imaginer qu'une fois l'émancipation accordée, tout est fini pour les esclaves. Bien au contraire, c'est alors qu'ils entrent dans la vie réelle, où nous nous débattons, nous autres gens civilisés qui avons néanmoins, sur de pauvres affranchis, de si nombreux et de si grands avantages.

La liberté, en effet, n'est pas toute de prérogatives, et cette belle médaille a un terrible revers, qui est la nécessité de se suffire à soi-même. La liberté produit l'isolement pour celui qui la reçoit, et comme elle le soustrait à toute obéissance, elle lui ôte toute protection. Une fois libre, au milieu de la société, où toutes les places sont prises, où la concurrence règne sur tous les points, où chacun tire à soi toute chose, où l'égoïsme est la première condition de l'existence, où, dans la distribution qui se fait, chaque matin, du pain de chaque jour, il y a toujours quelqu'un qui se retire les mains vides, c'est un spectacle bien grave et bien sombre de considérer, par avance, cette lutte qui doit durer autant que nous, et c'est une pensée bien triste et bien amère, de songer que de vivre seulement, c'est déjà un travail bien lourd, et auquel toute épaule ne dure pas. C'est ce que nous éprouvons tous, nous, hommes de la civilisation, qui, sommes pourtant instruits dès l'enfance de toutes les difficultés de la vie, et que l'on exerce, quand nous sommes petits, à nous pouvoir suffire quand nous serons grands; or, si malgré la prévoyance que nous avons soigneusement acquise des dures conditions de la société, et si la provision que nous avons faite de patience, d'industrie, d'esprit d'ordre, pour nous les rendre plus douces, nous ne laissons pas que d'en être toujours gênés, quelquefois accablés; que sera-ce pour les esclaves, qui n'ont jamais eu à songer au lendemain, qui n'ont nulle idée de l'économie et de la prévoyance, et qui se trouveront jetés à l'improviste à l'entrée d'une vie toute nouvelle, dont ils ignorent la distribution et les issues.

La question de l'abolition nous paraît, d'après ce peu de remarques, de nature à mériter la sérieuse attention de ceux même qui s'en déclarent les plus zélés et les plus chauds partisans. Et si le mal qui doit résulter à la société et aux esclaves eux-mêmes, d'un affranchissement général, outrepasse la somme des biens qu'il peut produire, sous le point de vue philosophique moral et religieux; quel être, à moins que ce ne fut un de ces esprits révolutionnaires, qui ne sont satisfaits que lorsque le monde est bouleversé de fond en comble, voudrait acheter la liberté civile et politique d'une classe qui n'est pas faite pour la comprendre, au prix de la ruine d'une société entière? Il s'en trouve assez, néanmoins, de ces esprits turbulens; et ce qui nous fait peine à voir c'est que le congrès général semble accueillir leur demande, et leur accorde ainsi le privilège de mettre sens dessus dessous le système d'ordre public et de garanties constitutionnelles qui forme la base essentielle de la vitalité des divers Etats de l'Union Américaine.

No. Depuis que nous avons écrit ce qui précède nous avons reçu par l'estafette des feuilles d'épreuves de nos correspondans de Baltimore, d'après lesquelles nous voyons que la chambre des représentans des E. Unis, dans sa séance du 18, adopté une résolution présentée par M. Hawes, du Kentucky, pour qu'à l'avenir toutes les pétitions au sujet de l'abolitionisme restassent déposées sur le bureau, sans que l'on statuât sur leur contenu.

Il est inutile de dire que Mr. JOHN QUINCY ADAMS s'est opposé à l'adoption de cette résolution. Elle passa néanmoins à une majorité de 124 voix contre 67.

C. B.

A une assemblée des souscripteurs au projet de formation d'un "Jockey club", tenue, conformément aux avis précédemment donnés, jeudi soir 19 janvier 1837, à l'Hôtel de la bourse, rue St. Charles; le Dr. David C. Kerr fut, sur motion, appelé au fauteuil et James Sterrett Esq. élu secrétaire. Sur motion, il fut résolu que cette institution serait à l'avenir désignée sous le nom de "Jockey Club de la Nouvelle-Orléans"—Après quoi les résolutions suivantes furent adoptées:

Résolu que le corps d'officiers de ce club se composera d'un président, de quatre vice-présidens, de sept intendans et d'un secrétaire, lesquels devront être élus annuellement, chaque premier jeudi de janvier ou aussitôt après s'il est possible;

Résolu que les président, vice-présidents et intendans ou cinq d'entr'eux seront habilés à faire tous règlemens pour le maintien du bon ordre et du décorum durant les courses, et à décider sur toutes matières non prévues par les règlemens.

Résolu que sept membres, y inclus le président ou deux des vice-présidens suffiront pour former un quorum qui traitera des affaires de tous genres de ladite institution.

Sur motion, le Club procéda à l'élection de ses officiers pour l'année courante, laquelle eut pour résultat la nomination des personnes suivantes:

L'hon. ALEXANDER PORTER—Président.
Dr. D. C. KERR, JOHN SLIDELL, H. C. CAMMACK, T. BULLITT, — Vice présidens.

INTENDANS:
Wm. Christy, J. Hagan Jnr.,
R. M. Carter, M. Kenner,
J. C. Harrison, L. De Sadlie,
Florian Hermann.

SECRÉTAIRE—James Sterrett.

Sur motion, il fut résolu que ces délibérations seraient publiées dans le Commercial Bulletin, l'Abeille, le True American, et le Spirit of the Times, à New-York.

Sur quoi, l'assemblée s'ajourna.

Signé D. C. KERR—Président.
Signé J. R. STERRETT—Sec.

COMPAGNIE DU CANAL DU LAC BORGNE.

A une assemblée des actionnaires de la Compagnie de Navigation du Lac Borgne, tenue le 26 janvier 1837, au bureau de la Compagnie d'Assurance du Théâtre d'Orléans;

Mr. Hillisberg fut appelé provisoirement au fauteuil jusqu'à l'arrivée de Mr. L. U. Gaiennié, président, Mr. J. F. Pepin, secrétaire:

Mr. Slidell propose sa démission de commissaire qui fut acceptée.

L'assemblée ayant procédé à l'élection d'un commissaire destiné à remplacer Mr. Slidell; Mr. Marat obtint la majorité des voix, et fut déclaré élu.

Cette élection terminée, Mr. L. U. Gaiennié étant arrivé, reprit ses fonctions de président, et commença la lecture de la charte qu'il avait été chargé de rédiger, par la commission nommée à cet effet par les actionnaires.

Lecture faite d'une partie de cette charte, Mr. L. U. Gaiennié abandonna le fauteuil, et Mr. Bernard Marigny fut appelé à le remplacer.

La charte lue, elle fut adoptée section par sections avec quelques légers amendemens.

Sur motion de Mr. F. Edward, il fut résolu que le secrétaire serait autorisé à faire imprimer en français et en anglais 100 exemplaires de la dite charte, telle qu'elle a été adoptée.

Mr. P. J. Tricou lit à l'assemblée une lettre de Mr. A. Marat, proposant la résolution suivante:

"Résolu, Qu'il est de la plus haute importance pour le succès ultérieur de la Compagnie de Navigation du Lac Borgne, que des privilèges de banque soient ajoutés à sa charte."

Sur motion de Mr. J. Barthet, il fut résolu que le président aurait à nommer trois membres formant un comité spécial chargé de s'entendre avec la Compagnie du Lac Ponchartrain, pour l'abandon de la charte de banque, en faveur de la Compagnie de Navigation du Lac Borgne.

Messrs. Léon Bernard, J. Barthet et J. F. Pepin furent nommés membres de ce comité.

Sur motion de Mr. Fouché Cougot, des remercîmens furent votés au président ainsi qu'au secrétaire, et l'assemblée fut ajournée sine die.

BERNARD DE MARIGNY, Président,
J. F. PEPIN, Secrétaire.

Chantier de Construction à Pensacola.

LETTRE DU SECRETAIRE DE LA MARINE,

Donnant les renseignemens demandés par la Chambre des Représentans le 26 décembre 1836, sur le chantier de construction de Pensacola.

Département de la Marine, Le 29 décembre 1836.

Monsieur—D'après la demande de la Chambre des Représentans du 26 courant, requérant le Secrétaire de la Marine de faire connaître à la chambre le rapport de la commission chargée de l'examen de l'Arsenal de Pensacole, ainsi que celui du commodore Stewart: j'ai l'honneur de les transmettre à la chambre.

Je suis avec respect,
Votre très humble serviteur
MAHLON DICKERSON.

A l'Orateur de la Chambre des Représentans des E. Unis.

PENSACOLA, le 27 Sept. 1836.

Monsieur—Nous avons l'honneur de vous soumettre (comme commissaires chargés de faire le plan de l'arsenal de cette place) d'après votre demande du 8 juillet, un plan de l'arsenal, avec ses bassins, et bâtimens, qui bientôt suivant toute apparence, seront requis pour le service public, et qui nous paraissent nécessaires dans un endroit aussi important.

Les commissaires ont eu constamment en vue, quelques particularités à cette grande baie, telles que les grandes marées, les effets destructifs des vers de mer, et la nature sablonneuse du sol.

D'après ces considérations ils jugèrent nécessaire de faire le plan d'une digue, pour offrir tous les avantages d'un quai aux navires en réparation, en matures ou s'apprêter à partir, ainsi qu'aux transports qui serviraient à approvisionner l'établissement à l'avenir.

A un quart de mille environ, sur l'arrière du chantier, il y a un lac d'eau continuelle qui étant ajoutée à celle du bassin que la digue formera, fournira assez d'eau en cas d'incendie, et également assez pour les bâtimens de guerre; de sorte que l'eau nouvelle dans le bassin, empêchera l'effet des vers sur les portes du bassin ainsi que sur tous les travaux en bois environnants; elle détruira toutes les herbes, coquilles, et en général ce qui s'attache à la quille des navires, en nettoyera le cuivre en revenant de la mer et les empêchera de s'abîmer en les réparant, s'équipant ou étant dans le port. Le magasin de cordage est près de la corderie, sur une partie du quai, et au-dessous le magasin est assez grand pour contenir des cables et des cordages prêts à être embarqués à bord des navires environnants, ou dans des bateaux, pour les porter aux navires, afin d'éviter la main d'œuvre le plus possible.

La voilerie est aussi placée convenablement sur le quai dans le même but, et le magasin de dessous est pour mettre le goudron, la thérébenthine, la résine, l'huile &c., où ils peuvent être aisément transportés par eau, ou en cas d'incendie ces mêmes objets seraient promptement éteints. Sur le côté opposé de la digue, nous avons placé les petits bâtimens, les maisons pour les canots et la mâture. Les ancres et la fonderie, plomberie de cet endroit, tous les gros appareils des bâtimens de guerre peuvent être embarqués à bord des canots et transportés facilement, et afin de concentrer autant que possible le travail des feux nous avons mis ensemble la tonnellerie, la boulangerie, la cuisine près de la porte d'entrée où travaillent les nègres sous les yeux du factionnaire stationné à cette porte.

Les commissaires, en vertu d'un ordre du département du 10 août examinèrent les terrains adjacents à l'arsenal, pour construire une caserne maritime; et ils trouvèrent la terre trop inégale pour cet objet, ayant beaucoup d'étangs. Le terrain sur la gauche est plus convenable, et offre une bonne position s'étendant sur le devant de la baie, très salubre, et d'une vue agréable; mais cet endroit est en partie occupé par des habitations louées à bail par le gouvernement et qu'il ne serait pas aisé de rompre d'après cela; il ne reste que l'arrière de l'arsenal qui a 500 pieds de profondeur, avec la même largeur que l'arsenal, ce qui donnerait assez de place pour faire toutes les constructions et bâtisses nécessaires, telles que jardin et emplacement pour l'exercice des troupes qu'on pourrait être jugées nécessaires.

Les commissaires, en vertu de votre lettre, du 20 août ont examiné les deux places particulières désignées comme étant propres à un chantier maritime; c'est à dire l'endroit qui se trouve vis à vis la ville de Pensacole ainsi qu'un endroit au dessus de la ville nommé le Trou des Cinq Bras. Les commissaires pensent que le premier endroit ne se répondrait pas à vos vues. Sa position est trop éloignée pour pouvoir être protégée par les fortifications ou la garnison, car la plus petite expédition militaire pourrait la surprendre par le détroit de Santa Rosa; il ne reçoit pas la fraîcheur de la mer et par conséquent est très chaud pour les ouvriers et malsain; et quand tous ces désavantages n'existeraient pas, l'étendue de ses plaines est trop grande pour les surmonter sans de très grandes dépenses. Quant au dernier, les commissaires n'apperçoivent aucun avantage, sur le présent emplacement pour recommander un changement: les navires qui seraient dans cet endroit seraient très exposés à la violence des vents d'est, qui sont ceux qui soufflent le plus dans cette place: elle est située dans l'endroit le plus profond de la baie, et sera le plus susceptible à se combler par la suite, lorsque la prise s'éclaircira et qu'il sera susceptible de se relever par les grandes pluies d'été. Le tout vous est respectueusement soumis par vos très obéissans serviteurs.

CHS STEWART,
A. J. DALLAS,
W. C. BOLTON,
Commissaires.

A l'hon. Mahlon Dickerson, secrétaire de la marine à Washington.

PHILADELPHIE, 20 novembre 1836.

Monsieur,

Dans les instructions que vous m'adressez, à la date du 8 juillet dernier, relativement au plan des constructions du bassin du port de Pensacole, vous me dites, "que toutes les constructions et améliorations que par la suite seront utiles au bassin, figureront sur le plan; et qu'un plan détaillé sera tracé de tout ce qui a rapport au bassin, comme établissemens pour les constructions et les réparations." J'ai achevé un plan des améliorations à faire au bassin, et je vous l'ai soumis; je vais maintenant vous soumettre aussi quelques idées qui m'ont été suggérées par la vue détaillée de cet établissement que vos instructions semblent avoir pour but.

En étudiant la position de Pensacole, en n'ayant pas égard seulement aux côtes adjacentes, et à la protection que cette place peut donner au grand débouché qu'a lieu par le Mississipi, mais en considérant aussi les contrées voisines, le Mexique, les Iles de Cube, de la Jamaïque et de St. Dominque, tous pays qui dans l'avenir peuvent être occupés par des nations ennemies des Etats-Unis, l'importance nationale de la place de Pensacole n'a pu que s'accroître dans mon opinion, et je n'ai pas vu, sans quelque surprise, que le gouvernement n'ait pas jusqu'ici dirigé son attention sur ce point. Pour montrer combien cette place a été négligée, je rapporterai un fait; la goëlette Dexter, étant rentrée au port, a été obligée d'en ressortir pour aller à Charleston faire calfater ses flancs et exécuter les autres menues réparations dont elle avait besoin. De plus, en même temps que la vaste portion de notre pays, dont Pensacole deviendra le dépôt maritime, a vu ses intérêts négligés, nous trouvons que d'importantes appropriations ont été faites pour des constructions navales dans les états du centre et de l'Est. Un observateur qui n'aurait pas remarqué la lenteur avec laquelle a été pourvu et le développement de nos forces navales, pourrait naturellement conclure que la disparité que nous venons de mentionner à son origine dans l'indifférence de notre propre politique ou dans l'intérêt sordide de notre section; car, autrement, comment pourrait-il se rendre compte de ce fait extraordinaire, que sur toute notre côte, depuis Norfolk jusqu'à la Sabine, dans une étendue de près de deux mille milles, il n'est pas seulement possible de réparer un sloop de guerre; tandis que dans le Nord et l'Est, sur une largeur de moins de mille milles de côtes, on trouve tout ce qui est nécessaire non seulement à la réparation, mais même à la construction; et les moyens sont si singulièrement multipliés que dans les eaux du Chesapeake on trouve deux établissemens appropriés à ce but; ce sont les ports de Norfolk et Washington; dans la baie de Massachusetts, deux autres; l'un à Portsmouth et l'autre à Boston. Les préparatifs de défense navale manquent absolument dans nos Etats du Sud, et cependant ils pourraient devenir très nécessaires pour protéger les riches et fécondes régions qui ont le débouché de leurs produits par les détroits de la Floride. Dans le cas où une guerre viendrait à éclater, il y aurait défaut absolu de tous les moyens nécessaires pour apporter une constante protection aux immenses et précieux produits qui débouchent sur tant de points; pour rendre l'Europe tributaire de notre patrie, et pour élever au plus haut point de prospérité non seulement les Etats producteurs, mais en même temps la dignité, le pouvoir et l'accroissement de l'Union. Par les eaux de la Floride débouchent tout le commerce et les précieuses productions de la Caroline du Sud, de la Géorgie, Floride, Alabama, Kentucky, Tennessee, Mississipi, Louisiane, Missouri, Indiana et Illinois. Tous les produits de ces Etats, excepté ceux de la Caroline du Sud et de la Géorgie, passent par le détroit du Cap de Floride, la seule voie praticable pour entrer dans le grand Golfe du Mexique, qui pour l'entrée et la sortie est soumis aux mêmes conditions, qu'une mer interne, aussi bien que la Méditerranée puisque les vents alisés du Nord-Est ferment le Sud, et que l'Ile de Cube et le banc de Bahama opposent une barrière du côté de l'Est.

Tous les Etats que nous venons d'énumérer sont hautement intéressés à l'établissement, dans le Golfe du Mexique, d'un grand dépôt naval, muni de tous les élémens nécessaires à la réparation, à la construction et à l'équipement des navires de guerre, et propre à acclimater les troupes destinées à servir dans le Sud.

La puissance des courants qui viennent du golfe, permettrait de porter protection, par mer, à la Géorgie et à la Caroline du Sud avec autant de facilité et de promptitude, de Pensacole que de toute autre de nos stations navales dans le Nord: tout au contraire la concentration des forces navales à Portsmouth, Boston, New York ou Norfolk, serait aussi inutile pour nos côtes et notre commerce dans le golfe du Mexique, que le seraient les forces maritimes de Brest et de Cherbourg, pour la protection du Sud de la France et de son commerce dans la Méditerranée.

Bien plus, les vaisseaux du Nord nous seraient encore moins utiles, que ceux de France, dans ces circonstances; car la violence des courants, dans le golfe de Floride, forçant les navigateurs à doubler le sud de l'île de Cube, pour entrer dans le golfe du Mexique, il faudrait de 30 à 50 jours à une flotte sortie d'un de nos ports du Nord.

Le sloop de guerre Natchez, sur lequel j'étais passager, pour exécuter les ordres du 8 juillet dernier, a mis 34 jours pour aller de New York à Pensacole; et l'armée précédente, le même navire avait mis 36 jours pour conduire le comodore Dallas de New York à la même destination.

La France située à l'égard de la Méditerranée, précisément comme les Etats-Unis à l'égard du golfe du Mexique, a trouvé nécessaire de faire de Toulon un grand établissement maritime; l'Espagne, avec le port de Ferrol, et celui de Gibraltar sur le détroit de même nom, ne pourrait protéger son commerce dans la Méditerranée, sans le concours d'un autre formidable établissement, à Carthagène. Il en doit être ainsi des Etats Unis. Le golfe du Mexique est notre Méditerranée et Pensacole deviendra notre Toulon de même, à une époque peu éloignée. quelque port sur la côte de la Caroline du sud ou de la Géorgie, nous offrira des avantages, analogues à ceux que présente Cadix, pour la protection de la sortie du golfe de Floride.

Quelles que soient mes préventions dans cette importante question, il me semble que notre gouvernement, pour faire [illegible] avec le but de son institution, doit assurer également tout sa protection à chacun des Etats de l'Union. Le délai dans lequel cette protection doit s'exercer, peut être prolongé, si cette mesure est réclamée par nos propres intérêts et l'honneur de caractère national; mais il faut des limites à cet ajournement, car plus tard, dans quelque guerre maritime, dans laquelle nous serons engagés tôt ou tard, les premiers efforts de l'ennemi tendront à fermer les détroits de la Floride, seul débouché offert aux productions de notre immense pays: le succès d'une telle entreprise causerait un fatal préjudice à l'Union, et pourrait même en déterminer la rupture.

Il n'est pas probable qu'une nation ennemie puisse jamais former le projet de s'établir d'une manière durable sur quelque point de notre territoire: cependant l'expérience du passé nous a montré avec quelle facilité une force militaire peu considérable, soutenue par une flotte, peut jeter le trouble sur nos côtes, harasser notre milice, incendier nos villes et nos plantations, paralyser notre commerce et notre cabotage; parce que nous manquons de moyens de défense proportionnés aux ressources et à la puissance réelle de notre pays. A une époque plus reculée, nous avons vu avec quelle facilité une poignée de pirates, dénués d'établissemens territoriaux, se cachant dans les retraites offertes par les îles voisines, a pu piller et détruire nos navires de commerce dans le Golfe du Mexique et la mer des Caraïbes, et immoler nos citoyens avec une infatigable barbarie.

Les puissances étrangères, avec lesquelle le conflit des intérêts peut nous faire entrer en collision, bordent notre territoire, et occupent un réseau de postes imposés qui observent toute notre côte du sud, le long de laquelle ils s'étendent: ce sont la Jamaïque, le Mexique, Cuba, les Bermudes et Bahama: quelques uns de ces postes sont maintenus à grand frais, et peuvent devenir le point de ralliement de forces destinées à l'attaque et à la ruine de notre territoire et de notre commerce.

Le golfe du Mexique et les détroits de la Floride offrant le seul débouché possible aux productions d'une nature riche et féconde, ainsi entourés par différentes nations, deviendront dans l'avenir le sujet de nombreuses contentions. Nos intérêts qui dans ces régions, sont immenses et sont toujours exposés, prêteront alors le flanc à l'attaque. Il me semble qu'il serait de la sagesse de notre gouvernement d'établir des arsenaux maritimes et des ports de guerre pour les faire servir à la protection de nos intérêts dans cette mer. On éviterait ainsi que nos richesses deviennent la proie de la rapacité de nos futurs agresseurs, et l'on pourvoirait aux besoins de nos vaisseaux de guerre qui (peut être dans un état de délabrement) naviguent le long de côtes dangereuses et si étendues. Ils trouveraient alors les réparations rendues urgentes par la destruction des combats, les désastres des élémens, et tous les accidens auxquels ils sont exposés; et ils éviteraient tous le temps qu'ils perdent en allant, du sud au nord, réparer leurs avaries dans les stations, pour revenir de nouveau dans le Sud.

Les nouveaux principes de politique et de réforme Européenne, par rapport à leurs colonies Américaines, assistés par les fanatiques répandus dans notre pays, excitent l'insurrection parmi les classes nombreuses de nos populations du midi poussées par l'envie que donne les riches productions du pays et semblent nous avertir de ne pas trop nous reposer sur nos habitudes et nos dispositions tranquilles, mais d'employer toutes les ressources qui sont au pouvoir du gouvernement pour la défense permanente de cette partie intéressante de l'Union.

Si tout cela est juste, il me parait de la plus grande importance de construire un Bassin et un Arsenal à Pensacola le plus promptement possible, et que la marine y trouve toute la protection nécessaire. Le pays et le gouvernement, trouveront dans cet endroit aussitôt qu'il serait nécessaire tous les moyens de défense pour la côte et le commerce: ce serait le meilleur port dans le golfe du Mexique, pouvant y entrer en tous temps, n'ayant aucune des maladies du tropique, et un climat très doux. La nature semble l'avoir formé pour le grand dépôt et le rendez vous de nos bâtimens destinés à protéger les mers mexicaines. Ce port peut contenir aisément en dedans et en dehors, les plus grandes corvettes et bâtimens marchands; mais ce serait pas suffisant à l'avenir pour les besoins de la nation dans le golfe du Mexique, il est essentiel pour ce port d'en creuser l'entrée, pour que les plus grands bâtimens puissent entrer, cette expérience vaut bien la peine d'être essayée, et cet essai était infructueux on pourrait construire un nouveau canal, passant par l'île de St. Rosa, qui ne serait pas un ouvrage très difficile; l'isle étant très étroite, et ayant beaucoup de profondeur sur le côté de la mer.

La grande quantité de bois de construction qui croît sur le rivage du golfe du Mexique, et près de Pensacole, pour construire et réparer les vaisseaux de guerre, la dépense énorme pour les transporter dans les arsenaux de construction du Nord, ajoutez de plus les facilités, que les améliorations de cet Etat, offrent pour le transport des matériaux des flottes de guerre, sont une raison forte pour établir une école d'ouvriers et en tenir celle à [illegible] en vue, de trouver à l'avenir, ce qui peut être nécessaire dans cet endroit, et rendre cet endroit utile comme dépot maritime et rendez vous des bâtimens de guerre.

Considérant d'une exposé qui a été fait de cette partie de l'Union et que le Golfe du Mexique et les [illegible] des détroits des Florides sont les endroits vulnérables par les quels un si grande portion de nos richesses nationales sortent, on ne doit pas perdre de temps pour faire de Pensacola la clef et la défense du golfe du Mexique.

J'ai l'honneur d'être,
très respectueusement Monsieur
votre très obéissant serviteur,
CHARLES STEWART.

A l'honorable Mahlon Dickerson,
Secrétaire de la marine.

PRIX COURANT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

ARTICLES DIVERS.		De	A
COTON	Bon et fin la liv	— 13½	— 14
"	Bon et beau	— 17	— 18
"	Beau	— 15½	— 16
"	Moyen	— 13½	— 14½
"	Ordinaire	— 13	— 13½
TABAC	Première qualité	— 4½	— 5
"	Seconde	— 3½	— 4
"	Gâté	— 3	—
"	De Cube	— 25	— 30
SUCRE	Nlle. Orléans	— 6	— 6½
"	Cube, blanc	— 11	— 11½
"	Do. brun	— 7	— 7½
MELASSES		— 31	— 32
T. D'EMBAL	De l'Ouest, la yard	— 24	— 27
"	De Dundee	— 20	— 22
C. D'EMBAL	Havre	— 9½	— 11½
CHARBON	De l'Ouest le baril	21 —	24 —
"	De Liverpool	— —	— —
"	D'Ecosse	— —	— —
CHANDELLES	Blanc d. bal. N Bed. l. liv	— 35	— 35½
"	Do de Nantucket	— 25	— —
CAFE	De Java	— 15	— —
"	De Cube	— 11	— 12½
"	Du Brezil	— 12	— 12½
"	De St Domingue	— 13	— —
FARINE	Le baril	10 50	11 —
FRUITS.			
RAISINS	Par caisse	2 50	3 —
"	Par demi-caisses	— —	
"	Par quart de caisse	— —	
AMANDES	A coque tendre, la liv	— 10	— 13
"	A coque dure	— —	— 7
POISSON.			
MORUE	La caisse	1 87	— —
HARENG		— 90	— —
MAQUEREAUX	No. 1, par baril	11 50	11 75
"	No. 2	10 50	10 75
"	No. 3	7 25	7 50
GRAINS.			
MAIS	En épis, par baril	1 37½	— —
"	En grains, par boisseau	— 90	— 95
HARICOTS	Par baril	5 62	75
FOIN	Les 100 livres	1 25	1 50
PEAUX	Louis et Miss.	— 9	— 10
"	Mexicaines	— 11	— 11½
PLOMB	En saumons	6 —	—
"	En barres, la liv	—	— 7½
CHAUX	De l'Ouest, le baril	—	—
"	De Thomastown	2 00	—
PROVISIONS.			
BŒUF	Mess	15 —	— —
"	Prime	11 —	11 50
PORC	Clair	— —	— —
"	Mess	21 00	21 50
"	Prime	17 —	14 50
"	Plats côtés	9 —	10 —
JAMBON	Jambon, la livre	— 10	— 13
"	Côtés	— 12	— 14
"	Epaules	— 8	— 9
"	Plats côtés	— 13	— 14
SAINDOUX		— 11	— 11½
BEURRE	Du Nord	— 35	— —
"	De l'Ouest	— 19	— 20
SEL	De Liverpool, le sac	5 —	— —
"	Fin, par sac	4 50	— —
"	Des Iles Turques, p. bo	— 25	— 28
RIZ	De la Caroline, les 100l.	4 —	4 25
EAU-DE-VIE	Franç. 4e pr., le gal	1 25	1 62
"	Américaine, 1re pr.	— 50	— 52
RUM	De la N. Orl 1re pr.	— 50	— —
"	De la Jamaïque	2 —	— —
"	Du Nord	— 44	— 46
GENIEVRE	De Hollande	1 —	1 25
"	Américain	— 56	— —
WHISKEY	Commun	— 56	— 57
"	Commun	— 55	— 06

FRET.

Pour Liverpool, coton par liv ... 1d
Londres, tabac par boucaud ...
Havre " ... 2
Nord de l'Europe tabac la livre ...
Ports du Nord, coton des E. U. la liv. 1 à 1½ c
" Tabac le bt ...
" Sucre par bt, de la cote. $6½ à 7
" " de la ville ... $5½ à 6

Cours d'actions à la Nouvelle-Orléans

Corrigés par Thomas Fellows, courtier de change, No. 3, rue du Camp.

Banques

Banque de l'Etat de la Louisiane ... point d'offert
Banque d'Orléans ... point d'offert
Banque de la Louisiane ... point d'offert,
Banque Consolidée ... pas d'offert
Banque du Canal ... pair demandé.
Banque de Cité ... 101 demandé
Banque de l'Union de la Louisiane ... 124 deman.
Banque des Citoyens ... 108 dem vent
Banque Commerciale ... 102 1/2 d. vt.
Banque des Artisans ... pair dem. vent.
Banque du Gaz ... vent. au pair
Banque du Chemin de Carrollton ... pair demandé.
Banque d'Améliorations ... pair demandé.
Banque d'Atchafalaya ... $5 d'es. en dem
Banque des Négocians ... pas d'off.
Compagnie de la Bourse et Banque ... 24 pr 30 d. ven

Compagnies d'Assurances.

Compagnie d'Ass. de l'Etat de la Louis. 10 p. 20 payé.
Compagnie d'Ass. de la Louis ... $165 pr 300 p. à l'en.
Compagnie d'Orléans ... 1200 demandé
Compagnie d'Ass. du Mississippi ... 60 p 50 payé.
Compagnie d'Ass. des Négocians ... 33 demandé.
Compagnie d'Ass. de l'Ouest ... pas d'offert.
Compagnie d'Ass. de l'Atlantique ... pair dem.
Compagnie d'Ass. de l'Océan ... 45 pour 50 d'offert.
Compagnie d'Ass. Commerciale ... 40 pr. 50 dern. vent.
Compagnie d'Ass. de l'Aigle ...

Actions diverses.

Compagnie de Navigation d'Orléans ... 15 prime dem.
Compagnie de Pontchartrain ... pair d. vt.
Compagnie du Railroad de Nashville ... 1 de prime
Compagnie de la Presse d'Orléans ... $350 à l'encan
Compagnie de la Presse de la Levée ... pair ...
Compagnie d'Architectes de 1828 ... pair der. vte
Compagnie d'Architectes 8e. Dist ... pas en dem

JOURNAL MARITIME.

Expédiés.

Brick Maryland, Pascal, Baltimore, E Lafonta
Brick Attivo, Budenich, Trieste, G Viglesang & co
Goëlette Savoy, Watson, St Joseph, Kulder & Head
Goëlette Washington, Jefferson, St. Marks, J W Stillwell & co

ARRIVES

Bateau de remorque Post Boy, Davis, des passes, a amené les bricks William & Robert et Bruce.
Bateau de remorque Pilot, Morrison, des passes, a amené 4 bricks, 4 goëlettes et 6 pirogues.
Bateau de remorque Hudson, Howren des passes, a amené le navire Vicksburg et le brick Amaranth.
Navire paquebot Vicksburg, Woodhouse, de New York, à Beis & Cohen.
Brick Amaranth, McNeair, de New York, au capitaine.
Brick Edwind, Ladieu d'Apalachicola, au capitaine.
Brick Louisiana, Smith, 7 jrs de Key West, [illegible]
Brick Jane, Williams, de Key West, au capitaine.
Brick Columbia, Ryder, de Kingston, Jam.
Brick William, Cottell, de la Havane.
Brick Robt. Bruce, Merrill, de St. Joseph.
Goëlette Susan Ludwig, Snow, de Thomaston.
Goëlette Tuscarora, [illegible], de Nassau.
Goëlette Richard Henry, Sturdevant, Savannah.
Goëlette Hope, Moore, de Charleston.
Bateau à vapeur Mississippian, Gillet, Tuscumbia.

DERNIÈRES DATES.

Boston	27 janv	Tampico	29 déc.
New York	19 janv	Mexico	29 déc.
Philadelphie	20 jan	Londres	17 déc.
Baltimore	20 janv	Liverpool	20 déc.
Washington	20 janv	Paris	14 déc.
Charleston	19 janv	Havre	21 nov.
Havane	12 janv	Bordeaux	14 nov.

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON D'HIER.

717 balles	Mississipi,		13½
273	do	de vieille récolte	15½
425	do	do	14¼
319	do	Louisiane,	13¼
130	do	do	13½
118	do	do	13½
208	do	do	14½
185	do	do	13¾
900	do	do	prix inconnus
164	do	do	14½
362	do	Louisiane,	15½
46	do	do	15⅝
15	do	Sea Island	40¼
126	do	District O.	13¼
3055			

NEW YORK, 18 janvier.

Vente d'Actions.

5 actions	Banque des Etats Unis		116½
50	do	do	117
100	do	do (60 jours)	118
50	do	do	117⅛
50	do	do	118
50	do	do	118⅛
50	do	do	118
100	do	Banque des Art. & Com. N. O.	100
50	Banque du Canal de la N. O.	(60)	97

NEW YORK, 19 janv

300 do Banque du Gaz, N. Orléans 101 à 101½

PHILADELPHIE, 19 janv.

1 action Banque des Etats Unis ... 116

NEW YORK, 20 janv. 1837.

Café.—Le marché continue dans un état presque inactif, quoiqu'il n'y ait aucun changement dans les prix. Les ventes depuis notre dernier rapport, ont été 2 à 4 sacs Brésil de 11 à 11½; 200 do. do. de la meilleure qualité à 12; 75 Java 15; 60 de Laguira à 12; 25 barils Cuba 11½; 100 sacs de [illegible] 9 comptant, et 50 Sumatra à 10½c. à 6 mois.

Coton.—Les opérations, depuis notre dernier rapport ont été plus étendues, bien que les demandes qui se sont faites que par les manufacturiers se bornent aux belles qualités qui maintiennent les prix entiers; les qualités inférieures éprouvent une baisse de ½ de sous. Depuis quelques jours les expéditions considérables ont été faites. Les transactions comprennent 800 balles Uplands de 15 à 17; 300 Floride 15½ à 17½; 300 Mobile 15¼ à 18½, et 50 Nlle. Orléans de 16 à 18 cts.

Les importations sont de 2494 balles.

Melasses.—Un chargement de 300 boucauds de bonne qualité de la Nlle Ibérie, nouvelle récolte, ont été vendus au commerce en petits lots de 47 à 48 cents, à 4 mois.

Sucre.—Nous n'avons que très peu de choses à dire sur cet article. Quelques centaines de boucauds de la Nlle. Orléans sont arrivés et demeurent encore invendus; en fait de sucre de Cuba on n'a fait que nous sommes toujours sans importations dignes de remarquer. Environ 30 boucauds Porto Ricco ont été vendus à 7½c, quelques petites ventes de sucre brun de Grenade à 8½; 130 dernières caisses du brun de la Havane qui se trouvaient dans le marché ont été vendues à 7½ cts. Les ventes de sucre blanc comprennent 40 sacs presqu'inférieure à 10 cts, et 100 de prime à 11½; le peu qui reste se maintient à des prix plus élevés.

Tabac—75 boucauds du Kentucky choisis en partie ont été vendus de 6 à 8½ cts. la livre.

MOBILE, 26 Janvier

Ventes de Coton.

25 balles	Alabama,		16½ cts
34	do	do	16½
2	do	do	17
16	do	do	15
30	do	do	16½
16	do	do	15

Coton—Les ventes qui ont été faites depuis notre dernier rapport sont comme suit: 24 balles à 17c; 134 à 16¾; 112 à 16½; 150 à 16¼; 429 à 16; 197 à 15¾; 417 à 15¼; 181 à 15; 80 à 14; 27 à 17½; 73 à 17¼; 5 à 17¼; 92 à 17; 144 à 16¾; 90 à 16½; 98 à 16½; 31 à 16⅛; 64 à 15¾; 180 à 16½; 32 à 15; 29 à 14; 35 à 17; 9 à 16⅞; 72 à 16¾; 318 à 16⅛; 34 à 16⅜; 86 à 16¼; 137 à 16, 120 à 15½; 87 à 15¼; 19 à 15; 26 à 14½, 23 à 13½; 74 à 16¾; 30 à 16½; 16 à 16¼; 122 à 16⅛; 17 à 15¾; 27 à 15; 44 à 14¼; 53 à 17; 36 à 16⅛, 42 à 16¼; 36 à 16, 34 à 15½; 74 à 14½; 70 à 16½; 23 à 16; 56 à 15¾; 61 à 15¼; 81 à 15; 20 à 14½; 84 à 14¼; 84 à 14.

Les importations qui ont eu lieu depuis notre dernier rapport étaient de 10316; exportées en même temps 6021: existences 46173 balles.

HAVANE, 10 Janvier 1837.

Sucre—Les exportations de l'année dernière, de ce port et de Matanzas, ont été de 502,633 caisses, et en 1835, ce qui démontre une augmentation dans les produits, y compris ce qui n'a pas été exporté de 36,000 caisses. La prochaine récolte aurait été toute croissante si la saison n'avait pas été défavorable; et les nouvelles plantations ne produiront pas ce qu'elles ont donné l'année dernière. Les nouveaux sucres seront en vente sur la place en grande abondance dans le mois de février. On ne peut guères asseoir son opinion qu'ils obtiendront, mais nous pensons que les cultivateurs ne se soumettront pas à des cours audessous de 8 à 12 reaux avant la fin du printemps, époque à laquelle on sera assuré si les marchés étrangers répondront à ces cours.

Café—Les exportations de 1836 excèdent celles de l'année précédente de 199157 arrobes, le montant total au 1er. courant étant de 1800,799 arrobes, ce qui est une belle récolte; mais en jetant nos regards sur les chiffres des années précédentes, nous trouvons qu'il y a un grand déficit, les terres étant en général moins productives et en outre on s'est livré moins à cette culture. La nouvelle récolte, comme nous l'avons déjà dit, sera à peu près égale à la dernière; elle commence à arriver et les qualités en sont belles. Il y a une baisse d'au moins $1 depuis l'ouverture du marché, et les bonnes à belles qualités s'obtiennent facilement à $9 50 et $1 50. Les qualités de choix sont plus élevées en proportion; nous les quotons de 11 50 à 12.

Melasse—Elle a commencé à se vendre 7¾ à 8 rx. mais elle est tombée à 6⅝, et nous nous attendons à une nouvelle baisse aussitôt que l'approvisionnement augmentera.

Provisions—En abondance; il y a du tasso en quantité bien qu'il n'y en ait point en premières mains. Le poisson, la graisse, le riz et la farine se vendent lentement.

Voici quels sont nos cours:

Bœuf, prime et no 1, le baril,		à $9 à 10½
Porc, prime et mess	do	20 à 22
Bœuf fumé S A	arrobe	12 à 12
Do N. américain,	do	12 à 14
Morue,	le quintal	4
Cocoa Guayaquil,	do	8½ à 10
Farine, américaine,	do	19 à 19½
Farine, d'Espagne,	do	12½
Jambons	do	14 à 15
Bois de construction W P m pd.		28
Do do P P		26 à 30
Riz	l'arrobe	11 rs
Chandelles de suif,	quintal	17 à 17½
Blanc de baleine,	do	40 à 43
Savon	do	8 à 8
Graisse,	do	17 à 18

Nécrologe.

De ses jours innocents le cours s'est arrêté;
Sur ses beaux yeux fermés pèse l'éternité.

Pourquoi faut-il que les plus justes regrets viennent se mêler à de si tendres éloges? Pourquoi quelques cyprès dans un champ que les amis de la société ne voulaient consacrer qu'aux fleurs et aux lauriers? C'est que ni le génie ni les vertus ne peuvent garantir des lois immuables de la nature, et que l'inexorable destin exerce son empire même dans le temple érigé aux cultes et à Dieu....

C'est ainsi que nous avons à pleurer dans ALFRED MAURICE MAGNANT; ces vertus simples, cette amitié filiale, cette industrie remarquable, qui contribuaient, depuis long-tems, à rendre son nom brillant dans les annales de la jeunesse.

Il n'est plus, ce jeune ami, ce frère si cher à nos cœurs; mais il laisse des souvenirs précieux; et ce qu'il a fait dans le printems de sa vie, la renommée le fera vivre encore dans la reconnaissance de ses parens.

Alfred vient de descendre
Dans la nuit du tombeau;
L'amitié sur sa cendre
R'allume son flambeau.

UN PARENT.

Pour Ecore Fabre, Munroe & Harrisonburg (Rivière Ouachita)—Le bateau à vapeur ROMEO, capitaine J. F. Manning, partira pour les ports ci-dessus et les endroits intermédiaires lundi le 30 du courant, à 4 heures. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue ou à
27 jan KIMBALL & POMEROY, 6 Front Levee.

POUR LA MOBILE, par le fleuve.
Le bateau à vapeur CONVOY, capitaine A. Powell, bon marcheur, vient d'être réparé à neuf et mis dans le meilleur état possible. Il partira Samedi 28 du courant, comme ci-dessus. Pour frêt et passage, offrant toutes les commodités désirables, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Gravier ou à
J. M. FOSTER,
27 Janv. 2f 14, rue Gravier.

POUR ST. LOUIS & ALTON—et les ports intermédiaires au dessus de Wickeburg le bateau à vapeur GOV. COLLIER, capitaine Taylor, partira samedi prochain 28 du courant à 10 heures du matin. Pour la balance de son fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
24 EASTMAN & BROTHERS.

POUR BOSTON
La barque fine voilière MARY, cap. Wingate, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus, et peut prendre quelques tonneaux de fret. Pour les conditions et pour passage, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT.
24 jan 14, rue Bienville.

Pour Pascagoula et les points intermédiaires. La goëlette COTTON PLANT, en charge au nouveau bassin partira incessamment.
Pour fret et passage, s'adresser au capitaine à bord au nouveau bassin, rue Julia. 28 jan—3f

POUR NORFOLK,—City-Point et Richmond, le beau brick ORION, cap Card est prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus, s'adresser à ROBINSON & Co.,
27 jan 45 rue du Camp.

A FRETER OU A LOUER—Le beau brick COMET, capitaine Dickenson, prendra du fret ou des passagers pour un port quelconque du golfe du Mexique. S'adresser à
27 jan CUCULLU, LAPEYRE & co.

POUR PORTSMOUTH.
Le beau brick fin voilier Uncas, cap. Berry, partira sans faute Samedi prochain. Pour fret de 50 balles, s'adresser à
FORBASH & STEBBERS,
27 Janv 85, rue de la Commune.

POUR MOBILE.—paquebot régulier par le fleuve.—La goëlette fine voilière Tuscarora, capitaine Sydemon, paquebot régulier, fera les voyages comme paquebot régulier entre ce port et la Mobile, en faisant toujours remorquer par un bateau à vapeur, soit pour monter ou descendre le Mississipi, elle est prête à partir et à prendre chargement ainsi que des passagers ayant toutes les commodités possibles, pour une vingtaine de passagers, s'adresser à bord vis à vis la rue Toulouse ou à
FORBUSH & STEBBERS,
25 janv. No. 85 rue de la Commune.

POUR L'EMBOUCHURE DES BRAZOS.—La goëlette légère de guerre la TERRIBLE, capitaine Williams, va partir pour l'endroit ci dessus sans délai, s'adresser pour passage seulement à
25 jan 2f T TOBY & BROTHERS.

A LOUER—Une belle maison à trois étages et en briques, avec [illegible] rue Royale près de la banque de la Louisiane. On peut en donner de suite possession, s'adresser à
DE HENNEN.
28 jan 2f Coin de [illegible] de la Douane.

A LOUER deux bonnes de maison à l'épreuve du feu, s'adresser sur les lieux à
S COMBE.
28 jan—6 No 3 rue Jefferson.

Théâtre d'Orléans.

Dimanche, 29 Janvier 1837.
LA PIE VOLEUSE,
Opéra en 3 actes, de Rossini.
Suivi de
PREMIÈRES AMOURS,
Vaudeville en 1 acte.

Salle d'Orléans.

A LA demande de plusieurs familles, lundi prochain 30 janvier 1837,
GRAND BAL PARE.
Précédé d'un
Bal d'Enfans,
Qui commencera à 5 heures et finira à 9.
Prix—Grandes personnes $1
Enfans 50 cts.
25 janvier—6

LE SPECTACLE MAELZEL, de l'Automate joueur d'échecs; L'automate trompette et le Mélodium, &c., aura lieu tous les soirs, les dimanches exceptés, à l'encoignure des rues de Camp et Poydras, l'entrée par la rue Poydras.
On commencera à 7½ heures précises.
Prix d'entrée—$1; les enfans, moitié prix.
11 jan—27

LOTERIE Des Ecoles Gratuites.

Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita, approuvé le 31 mars 1836.

Classe No. 1, pour 1837,
Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, Samedi, 28 janvier 1837.

75 numéros: 12 numéros tirés.

CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75. numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hasard, d'après lesquels les prix suivans seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:

GROS LOTS!

1	PRIX de	$12,000	est	$12,000
1	"	4,000	"	4,000
1	"	3,000	"	3,000
1	"	2,000	"	2,000
1	"	1,170	"	1,170
10	"	1,000	"	10,000
10	"	600	"	6,000
10	"	500	"	5,000
10	"	700	"	7,000
15	"	300	"	4,500
150	"	140	"	21,000
126	"	80	"	10,080
126	"	40	"	5,040
126	"	20	"	2,520
2780	"	10	"	27,800
23426	"	5	"	117,130

27814 PRIX, montant à $243,000

Les billets sont seulement de cinq piastres, moitié $2,50; quart $1 25; paquets de 25 billets 125 garantis devoir tirer $60, et pouvant tirer les quatre plus hauts prix.

Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No. 37, à l'Arcade de Banks; ou No. 37, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin.
28 janv—6m A. K. MEAD Directeur.

JAMES GARDETTE, chirurgien dentiste, a son office et sa demeure rue Bourbon No. 11.
28 janv—2

EN débarquement de la goëlette Wanderer, et à vendre sel de Liverpool.
BEARD, PITTS & Co
28 jan—3f 5, front levée.

FARINE.—400 barils farine, marques de boulangers à bord d'un chaland et à vendre par
GRIVOT & PAIGE.
28 jan 12, rue Poydras.

POIS—Un lot de pois rouges et blancs, à vendre à bon marché pour clore une facture, par
GRIVOT & PAIGE,
28 jan 12, rue Poydras.

WHISKEY—30 barils whiskey rectifié en débarquement et à vendre par
GRIVOT & PAIGE,
28 jan 12, rue Poydras.

GRAISSE—150 caisses graisse en feuille en magasin et à vendre par
GRIVOT & PAIGE.
28 jan 12, rue Poydras.

BEURRE—25 barillets beurre à vendre par
GRIVOT & PAIGE,
28 jan 12, rue Poydras.

LES soussignés offrent à vendre 30 boucauts sucre en débarquement en face de la rue St Louis.
E TASTET & A DELAMARE.
28 jan

WHISKEY et eau de vie—25 barils whiskey rectifié; 25 do de Monongahela; 25 do de pêche en magasin et à vendre par
G DORSEY,
28 jan 44, nouvelle levée.

NOIX—25 sacs noix à vendre par
R F NICHOLS,
28 jan encoignure Camp et Natchez.

FARINE—500 barils farine de la marque du célèbre Moses, en débarquement de chalan et à vendre par
G DORSEY,
28 jan 44, nouvelle levée.

DEMANDE—On demande une goëlette, calant peu d'eau, pour faire un voyage aux Attakapas. S'adresser à
FORBUSH & STEBBINS.
28 janv. 85 rue de la Commune.

PORC—200 barils porc prime et mess, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
No 17 rue du Commerce.

JAMBON—20 boucauds jambons à vendre par
LAYET & AMELUNG,
28 jan No 17 rue du Commerce.

FARINE—600 barils farine en débarquement et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
24 jan No 17 rue du Commerce.

TOILE & CORDE D'EMBALLAGE—300 pièces toiles, et 300 rouleaux corde d'emballage en magasin et à vendre
LAYET & AMELUNG,
28 jan No 17 rue du Commerce.

HUILE DE CASTOR—40 barils en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
26 jan No 17 rue du Commerce.

THE—94 caisses thé de Hyson, en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
28 jan No 17 rue du Commerce.

CHEVAL EPAVE.

IL a été conduit au syndic soussigné, un mulet gris de souris la queue coupée, et ayant une étampe ressemblant à un D S'il n'est pas réclamé d'ici au 2 février, prochain il sera vendu ce jour au lieu de dépôt à 10 heures du matin, chez M. Lacombe Labarre. Paroisse Jefferson 27 janvier 1837.
28 janv—3 R. BEAUVAIS.

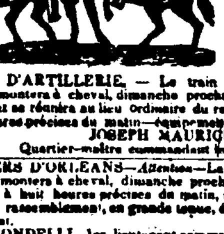

TRAIN D'ARTILLERIE.—Le train d'artillerie montera à cheval, dimanche prochain, 29 du courant et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous à 8 heures précises du matin—équipement complet.
JOSEPH MAURICE.
27 janv Quartier-maître commandant le train.

LANCIERS D'ORLEANS—Attention—La compagnie montera à cheval, dimanche prochain 29 du courant, à huit heures précises du matin, au lieu ordinaire du rassemblement, en grande tenue, équipement complet.
27 jan MONDELLI, 1er. lieutenant commandant.

GARDES D'ORLEANS.
Attention!
LES deux compagnies prendront les armes Dimanche prochain, 29 Janvier, à 8 heures précises du matin; équipement complet, tenue d'hiver (avec havre-sac.)
Par ordre du capitaine.
26 janvier C MASSIEU, sergent-major.

VOLTIGEURS ATTENTION.—Conformément à nos règlements la compagnie s'assemble samedi prochain 28 janvier à 6 heures précises de l'après midi en bourgeois, lieu ordinaire du rendez vous, Michel Legai, coin Orléans afin de prendre en considération les propositions qui se feront pour le bien de la compagnie.
Par ordre du capitaine.
25 jan LACOSTE, Sergt. major.

LE soussigné offre à vendre à des prix très modérés.
20 caisses chapeaux castor; blanc et peau de lapin.
A. FOURNIER.
Rue de Chartres entre St Louis et Toulouse.
28 jan—1

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane. A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu qu'attendu que Charles Urquhart, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W F C Duplessis, Régistre des Testaments, dans et pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis et par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente, en date du premier octobre, mil huit cent trente six, rendu par l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, état de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feu Charlotte Bonifay, femme de couleur libre, la propriété foncière ci après décrite dépendant de la succession de feu Charlotte Bonifay femme de couleur libre, fût, le douze novembre mil huit cent trente six, offerte en vente publique à l'encan, par le soussigné Régistre des Testaments dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, pour le compte de la succession de la dite feu Charlotte Bonifay, femme de couleur libre, et adjugée au dit Charles Urquhart comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir:

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Un lot de terre mesurant vingt pieds de face au Bayou St Jean, borné d'un côté par la propriété à présent ou ci devant appartenant à David Olivier, sur la ligne de laquelle il mesure trois cent vingt quatre pieds de profondeur, de l'autre côté par des propriétés ci devant appartenant à la défunte, et à présent appartenant à Mary O'Rourke et [illegible], ou leurs ayant cause, sur laquelle ligne, il mesure environ deux cent trente sept pieds, plus ou moins, et borné dans le fonds par le lot numéro quatre vingt quatre, sur la ligne de quel il a une largeur de quatre vingt dix huit pieds, ensemble avec toutes les bâtisses etc adjugé à Edmond [illegible] pour compte de Charles Urquhart pour le prix de trente cent piastres.

Conditions de la vente: six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et bâtisses ci dessus décrits, en conséquence d'un défaut de formes dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire leurs raisons dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics pour les raisons pour les quelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme la demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite cour des preuves, ce vingt sixième jour du mois de janvier A D 1837.
W F C DUPLESSIS.
Régistre des Testaments.
28 jan

Il s'est absenté de chez le soussigné, une négresse nommée Marianne depuis le 24 de janvier 1837, elle a une cicatrice à la jambe, droite provenant d'une brulure, dix piastres de récompense seront données à celui qui la logera en prison ou chez son maître rue Dauphine entre Conti et [illegible].
27 jan—3 Ch BAYHI.

Ventes à l'Encan.

Une propriété de valeur, située sur la Vieille Levée et la rue Clinton.
PAR ISAAC L. McCOY.

MARDI 31 du courant, à midi, à la Bourse des marchands rue Royale entre Canal et Douane, il sera vendu une maison et un terrain de grande valeur, maintenant occupé par M. Wm. Bryant, située rue de la Vieille Levée, entre Douane et Bienville borné d'un côté par la propriété de M. J. W. Zacharie et de l'autre côté par la propriété de M. S. W. Oakey, le terrain mesure 24 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Vieille Levée, sur une profondeur de 78 pieds, 7 pouces et 7 lignes sur un côté, et 80 pieds 2 pouces et 4 lignes sur l'autre côté, traversant jusqu'à la rue Clinton, où il mesure 24 pieds 5 pouces et 3 lignes de face.

Les bâtisses qui se trouvent dessus, consistent en UN MAGASIN neuf, à quatre étages, construit avec beaucoup de soin et avec les meilleurs matériaux, longtemps avant que les bateaux à vapeur fussent placés dans ce voisinage, il est loué à bail pendant deux ou trois ans à raison de $1560 par an, mais l'on croit que $3000 ou $3500 seront de suite obtenues aussitôt que le bail actuel sera expiré et qui finit le 1er. de mai prochain.

Conditions.—L'acheteur devra fournir son billet, payable dans 20 ans ou date du 28 janvier 1837 portant intérêt de cette date à raison de 6 pour cent par an, pour la somme de $8531 40; la balance du prix d'achat, en billets endossés à la satisfaction du vendeur à 1 et 2 ans, portant intérêt à raison de 7 pour cent du jour de la vente, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par devant Félix Grima notaire public aux frais des acquéreurs. 28 jan

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu samedi, 4 février 1837, à midi, à la bourse Hewlett,
Deux Maisons et Terrains ci-après décrits et conformément au plan déposé à la Bourse:

Le No. 1—Une maison située au faubourg Washington, rue Casa Calvo, entre les rues Montégut et Clouet, sise sur un terrain mesurant 42 pieds de face sur 73 pieds, 6 pouces de profondeur.

Le No. 2—Une maison attenant à la précédente, sise sur un terrain mesurant 41 pieds, 6 pouces de face, sur 73 pieds, 6 pouces de profondeur. Les deux maisons sont composées de 4 appartements, une galerie et un cabinet de chaque côté, les façades sont tendues en murs de 8 pouces d'épaisseur, avec corniches; les dites façades sont enduites en ciment hydraulique. Le tout parfaitement conditionné et neuf avec une cuisine en bois composée de quatre appartements et 2 chambres doubles, un puit et les fosses de latrines sont aussi en briques.

Plus: 4 terrains situés au faubourg Washington, rue Montégut et formant encoignure Montégut et [illegible], mesurant chacun 26 pieds de face sur 108 de profondeur, conformément au plan.

Conditions; 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et si lesdits billets ne sont pas exactement payés à leur échéance ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
28 jan—4f

PAR JACOB LEVY.
Vente sans réserve.

AUJOURD'HUI à midi, à son magasin vis-à-vis l'Arcade de Banks, il sera vendu à 10 heures,
30 barils de maquereaux,
15 do genièvre,
2 pipes eau-de-vie,
1 do do de pêche,
100 rouleaux corde.

Meubles et habillemens, pendules, vases et fayence, et trois caisses d'habillemens superfins, bien assortis.
1 caisse de chaussons,
1 do bas pour femmes,
1 malle gilets,
1 do pantalons bleus et noir,
10 caisses chapeaux de soie,
15 do do de soie,
7 do souliers pour hommes et femmes,
5 do parasols en soie et coton, et une grande quantité d'autres articles.

AUSSI.

A midi, à la Bourse de l'Arcade, le nègre BAKER, sera vendu, il est bon domestique de maison et entièrement garanti. 28 jan

IL sera vendu mercredi 8 février prochain, par M. Barnett Senr. l'esclave Marc Antoine, âgé d'environ 31 ans, assez bon cuisinier et cigarier. Le dit esclave sera vendu pour le compte et risque de Samuel Cohen, qui ne s'est pas conformé aux conditions de la vente du 21 Janvier 1837. 28 jan

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, aujourd'hui, 28 du courant, à 10 heures, pour clore un compte, sans réserve.
300 caisses vin de Bordeaux,
50 paniers champagne.

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu, vendredi, 10 février 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis,

Un atelier de bons nègres acclimatés,

Des deux sexes, parmi lesquels se trouvent 5 jeunes gens vigoureux, nègres de champ, un domestique de table et cocher âgé d'environ 19 ans, actif, intelligent et ayant bonne mine; un excellent cocher, accoutumé au marché, et plusieurs cuisinières et blanchisseuses; vente positive et sans réserve. On invite ceux qui ont des habitations, et les membres de la législature, à se trouver à cette vente. Plus amples détails le jour de la vente.

Conditions.—6 et 12 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait payement. 28 janv.

Dans l'affaire de J B Degrue contre ses créanciers.
PAR J LECARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 14 février 1837, à midi, à la Bourse encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 3 janv. 1837,

Un morceau de terre dans la paroisse de Jefferson, sur la rive droite du Mississipi, à environ 3 milles au dessus de la Nlle-Orléans, ayant 3 arpents de profondeur, 100 pieds de face à la rivière jusqu'à la profondeur de 3 arpents, et ayant 120 pieds dans la profondeur, borné de chaque côté par les terres de F Garidel, qui font partie de ladite propriété au pouvoir du syndic.

Conditions: Un an de crédit à dater du jour de la vente. L'acheteur fournira un billet endossé, portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Le billet sera déposé par le syndic à la Banque des Citoyens de la Louisiane, sujet à l'ordre de la cour.

L'acte de vente se passera pardevant Théo. Seghers notaire public, aux frais de l'acquéreur. 28 jan

PAR JOSEPH LE CARPENTIER

IL sera vendu, mardi 31 janvier 1837, à 4 heures après midi, dans le magasin de R J [illegible], rue Chapitoulas, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, au compte de qui il appartiendra:
20 balles de foin, avarié, et importées de New York par la goëlette Rebecca, cap. Beales. 28 jan

PAR P A GUILLOTTE.

MERCREDI, 1er février 1837, à dix heures du matin, il sera vendu sur son habitation, 56 Mulets mexicains.
Les conditions au moment de la vente.
27 jan—3

PAR P A GUILLOTTE.

LUNDI 30 janvier 1837. Il sera vendu sur son habitation 43 mulets mexicains.
La vente commencera à 10 heures.
Conditions au moment de la vente.
27 jan—3

VOITURES—H. Bosch & co. viennent de recevoir par les derniers arrivages du nord, un complément à leur bel assortiment de voitures; il consiste en superbes caisses de famille, et cabriolets comprenant toutes la variété des modèles en vogue dans cette place; ainsi que quelques superbes cabriolets de ville à roues basses et harnais à l'usage des [illegible]; de plus des tilburys, chars à bancs et phaëtons, des meilleures fabriques du nord.

H. B. & Co. informent leurs amis et leurs pratiques que leur assortiment de voitures est le plus étendu qui soit aux Etats Unis, et que pour la vente, ils font les conditions les plus raisonnables.

Au dépôt des Voitures de la Louisiane, rue Royale,

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné un mulâtre nommé CHARLES, âgé d'environ 17 à 18 ans, taille d'environ 5 pieds 4 ou 5 pouces, ayant une cicatrice à la joue droite.

Les capitaines de Steamboats et navires sont prévenus de ne pas recevoir ledit esclave sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

La susdite récompense sera donnée à celui qui le ramènera chez Mr. André Bisso, encoignure Carondelet et Baronne ou chez Mme. Vve. Henry Breyard demeurant chez Mr. Lafargue, confiseur, rue Bourbon.
23 jan—12f 2pe

$10 DE RECOMPENSE.

A la personne qui ramènera, rue Gravier No 119, la négresse Anna, partie de chez ses maîtres dans la soirée du 26 courant, c'est une fille fortement constituée, face large, gros traits, parlant anglais et mal français, et ayant un pouce très mal conformé, comme s'il avait été coupé. 28 jan—1

15 Piastres de Récompense—Parti marron de l'habitation de MM Peret et frères, le nègre américain nommé GEORGE, parlant le français âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de 5 pieds 4 à 6 pouces, figure pleine et peau un peu rouge, bégayant en parlant. La récompense ci-dessus sera comptée à toute personne qui le fera loger dans une des geoles de cet Etat.

Les capitaines de bateaux à vapeur ou autres embarcations sont requis de ne pas donner asyle au susdit nègre sous peine d'être poursuivis selon la loi—S'adresser à R BRUGIER. 28 jan—3f

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI MARRON, vendredi passé 20 du courant, la négresse américaine JUDY, âgée d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, fortement constituée, se tient droite, et lorsqu'on lui parle, répond à haute voix avec les yeux baissés, parle le Français et l'Anglais. La susdite récompense sera donnée à quiconque la ramènera au No. 131 rue St. Pierre, ou la mettra dans une des geôles de cet état. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. 28 janv—3

ETAT de la Louisiane.—Paroisse de St Jean Baptiste—Cour des Preuves—Succession de la feue dame veuve François Norbert Boudousquié—Lundi, 30 janvier 1837, à midi, il sera vendu par le soussigné, juge de la cour des preuves de la paroisse St Jean Baptiste, en vertu d'un décret de ladite cour des preuves, en date du 30 novembre dernier, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, à la Nouvelle Orléans, trente deux esclaves, hommes, femmes et enfans, parmi lesquels sont plusieurs nègres à talens, tels que charretiers, laboureurs, tonneliers, charpentiers, scieurs de long, sucriers, &c.

Conditions: Six et douze mois de crédit à compter du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, avec réserve d'hypothèque, payables au domicile de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, à la Nouvelle Orléans. Les frais des actes de vente, d'hypothèque, de mise levée, &c. à la charge des acquéreurs.

Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Le Gardeur, not.-pub. à la Nouvelle Orléans.
Paroisse St. Jean Baptiste, 28 déc. 1836.
31 déc—6pe T. LE BLANC, juge.

AVIS—On a débarqué du navire le Dalmatia deux caisses adressées à MM Baily, elles manquent, Les personnes qui pourraient donner des renseignemens pour découvrir les dites caisses voudront bien en donner avis au bureau de Mrs. Levi A Gale.
25 jan rue de la Commune No 53

HUILE d'Olive—50 paniers huile d'olive fine à vendre par
PIUSSAN & LONGIS,
25 jan 65, rue St. Louis.

EAU DE VIE—65 quarts de pipes eau de vie fine Champagne; 5 demi do Cognac, à vendre par
25 jan PIUSSAN & LONGIS, 65 rue St Louis

LE soussigné partant pour France en avril prochain, offre à vendre à l'amiable une Maison, située rue Bourbon, No. 320, entre Ursulines et St. Philippe. Pour les conditions, s'adresser au propriétaire, dans la maison.
28 jan—15 C. POITTEVIEN.

VIN de Roussillon, en demi pipes, à vendre par
PIGUET & BOCKTLINGE,
24 jan—5 Rue Conti 21.

DOCTEUR EASTON, accoucheur, rue des Magasins, No. 37, édifice de l'Arcade. Résidence, No. 33, encoignure Bourbon et Douane.

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi, 28 du courant, à midi précis, à la Bourse, les esclaves de prix suivans:

Sally, âgée de 22 ans, un joli domestique, et d'une bonne capacité, bon aux champs, accoutumé au maniement des chevaux et domestique de maison.

Celinnie, âgée de 13 ans, domestique de maison.

Louisa, âgée de 30, mulâtresse [illegible], bonne couturière, [illegible], blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison, une vaillante et jolie domestique.

Ces esclaves ont toujours résidé 3 ans dans l'état du Mississipi et sont acclimatés et sont d'excellens sujets, entièrement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions, 9 mois de crédit en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de ventes en l'étude de W Y Lewis aux frais de l'acquéreur. 27 jan

PAR M. BARNETT, Sr.

SAMEDI 28 du courant, à midi, à la nouvelle Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, il sera vendu, pour le compte et risque de M. Wm. Collerton, qui n'a pas rempli les conditions de la vente, qui lui a été faite le 21 septembre dernier, par M. Barnett Sr. 2 lots situés à Carrolton, désignés par les Nos. 10 et 11, contenant chacun 24 lots; désignés sur le plan dressé par John Scriber, à la date du 3 mars 1836, déposé au bureau de M. Felix de Armas notaire public.

Conditions—Un quart comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque.

Actes de vente pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acheteur. 27 janv

PAR FERNANDEZ & WHITING
Cargaison de vin de Malaga.

IL sera vendu samedi vingt huit du courant, sur la Levée, vis à vis les deux marchés, à 4 heures de l'après midi, et débarquant du navire Neptune, venant de Malaga:

400 quarts de baril vins de Malaga doux et sec, 300 barrils de 16 gallons du dit le tout sera vendu sans réserve.

Conditions: audessous de $300, comptant et audessus de $300, 4 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 27 janv

Propriété de grande valeur située à l'encoignure de rues Nouvelle Levée et Bienville.
PAR ISAAC L McCOY.
Bureau No 47 à l'Arcade.

IL sera vendu mardi, 31 courant, à la Bourse des marchands rue Royale; entre les rues du Canal et de la Douane.

Un édifice de grand prix, avec façade en granit et 4 étages bâtis en briques.

Il est recouvert d'une couche de plâtre à l'extérieur, et tout l'intérieur est complètement terminé dans le genre le plus convenable au but auquel il est destiné; c'est un charmant établissement public [illegible] et de tout ce qu'on peut désirer pour une telle destination. Cette propriété est maintenant soumise à un bail qui doit expirer le 31 octobre prochain, à raison de $3,300 par an, et $5000 ont été offertes et refusées pour le renouvellement de ce bail. Le terrain qu'elle occupe mesure 25 pieds 2 pouces 3 lignes de face sur la rue de la nouvelle Levée, 86 pieds de face à la rue Bienville, 24 pieds 5 pouces 3 lignes de face sur la rue Clinton et 89 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 2.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement d'un billet à l'ordre de la corporation pour une somme d'environ $16000 payable dans 20 ans à partir du 26 courant, et portant intérêt à 6½ pour cent par an. Pour balance, 1 et 2 ans de crédit, à dater du jour de la vente, sur billets endossés à satisfaction du vendeur, portant intérêt à 7 pour cent par an et garantie d'hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi, aux mêmes lieux et heure, un terrain No. 19 même ilet;

Il fait face à la rue de la Vieille Levée et va aboutir à la rue Clinton, d'après un plan dressé par M J Pilié architecte de la ville. Le dit terrain mesure 24 pieds 2 pouces 3 lignes de front sur la Vieille Levée, et 24 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la rue Clinton; sur la ligne qui le joint au No 20, appartenant à M. Sidell, il a 87 pieds 3 pouces et 5 lignes, et sur la ligne de réunion au No 18, appartenant à M. S. W. Oakey, il a 83 pieds 9 pouces et 1 ligne. Sur ce terrain est bâti un magasin avec des étages à l'épreuve du feu; c'est l'un des plus solides de la ville. Les chassis des fenêtres et les contrevents sont en fer par devant et par derrière; les murs sont en briques du Nord et du pays, les briques du lac étant rigoureusement prohibées à l'époque de la construction.

Le magasin est maintenant occupé par M. Allen en vertu d'un bail, moyennant une somme de $2000 par an lequel doit expirer le 30 septembre prochain; mais on pense qu'après l'expiration du dit bail, il serait facile d'obtenir, pour le loyer de ce magasin, $3500 ou 4000. L'acquéreur devra fournir un billet à l'ordre de [illegible] du 26 janvier, dans 20 ans, portant intérêt de 6 pour cent par an, à partir de la même date, pour une somme de $8531 40. La balance du prix en billets négociables et endossés à satisfaction du vendeur, avec 1 et 2 ans de crédit, et portant intérêt de 7 pour cent par an, le tout avec garantie d'hypothèque jusqu'à parfait payement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M F. Grima, notaire public aux frais de l'acquéreur.

Aussi, aux mêmes lieu et heure, un terrain de valeur, Situé rue Madison entre les rues Levée et Condé, mesurant 31 pieds de face et 65 pieds 8 pouces de profondeur.

Conditions. 12 mois de crédit sur billets endossés à satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi, aux mêmes lieu et heure; il sera vendu par le shérif de la paroisse d'Orléans,

4 beaux magasins à 3 étages en brique avec façade en granit.

Ils sont élevés sur les terrains Nos 8, 9, 10 et 11, situés sur la Levée entre les rues Douane et Bienville; pour plus amples détails on pourra se référer aux renseignements que donnera F Buisson, ex-shérif de la paroisse d'Orléans qui fera la vente de la dite propriété aux lieu et heure ci dessus mentionnés. 26 j—5

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi, 28 janvier 1837, à midi, à la Bourse encoignure de Chartres et St Louis

Deux lots de terre dans le faubourg Tréme, dans le bloc entouré des rues Claiborne, Ursulines, Derbigny et de l'Hôpital, ayant chacun 30 pieds de face sur la rue Derbigny et 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre les lignes parallèles, conformément au plan exposé à la Bourse. Ces lots sont extrêmement bien situés, le terrain est très élevé, et le voisinage s'améliore rapidement.

Conditions: Un tiers à soixante jours, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant M Carlile Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 26 jan

PAR H J DOMINGON.

SAMEDI prochain, 28 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse, au coin des rues Chartres et St Louis.

13 beaux terrains situés dans le Faubourg Washington quartier Dousson. Ces terrains sont très élevés et à proximité de la rue du Port et ils méritent l'attention du public. Conditions à la vente.

Le plan est exposé à la Bourse. 28 jan—3

Vente importante sans réserve pour clore une société
PAR M BARNETT & K FORSTALL & Co.

IL sera vendu le samedi, 28 janvier à midi précise à la bourse encoignure Chartres et St Louis.

Cinq cent douze terrains situés au faubourg Washington dans cette partie comprise entre les rues Barthelemy, Magazin et de France joignant la propriété Macarty et contigue aux magasins de tabacs.

Tous ces terrains sont très élevés, ils offrent par leur heureuse situation à proximité du point qui sera le plus important de la troisième municipalité une excellente occasion pour les spéculateurs.

Un projet a été formé d'y placer un bassin en communication avec le canal de lac Borgne justifie les bénéfices importants que la spéculation a déjà réalisés dans le même endroit sur les terres appartenant autrefois à M M Marcarty, Caraby, Guesnon et Piernas et déjà vendues en lots.

Le public est invité à visiter ces terres avant le jour de la vente. Il se convaincra qu'elles sont sèches et élevées et que des mesures ont été prises pour en opérer le défrichement déjà en partie exécuté.

Conditions: 6, 12, 18, mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 25 jan

Propriété de grande valeur
PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, Samedi 28 courant, à midi, à la bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres.

Dix superbes terrains propres aux constructions, situés faubourg Washington, rue de France, entre les rues Moreau et Casacalvo, à 200 pieds du fleuve, et de deux îlets plus voisins de la ville, qui ne le sont les magasins de tabac. La grande valeur de ces terrains sera bien appréciée, si l'on prend en considération leur proximité du centre des affaires et du lieu où le nouveau marché doit être érigé. Ils seront vendus sans réserve; le propriétaire ayant besoin d'argent, il sera payé 15 pour cent comptant, balance à 6, 12 et 18 mois, sur billets endossés à satisfaction du vendeur et portant hypothèque: ou bien, si les acquéreurs le préfèrent, aucun payement comptant ne sera exigé, mais les billets porteront intérêt à 4 pour cent, par an, et le crédit sera de 6, 12, et 18 mois.

Actes de vente en l'étude de J. Cuvillier, N. P. 25 jan

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi 28 janvier, à midi, à la bourse Hewlett,

Le nègre Jean, créole âgé d'environ 45 ans, ayant mal aux jambes et s'étant absenté deux fois de chez son maître.

La négresse Marie âgée d'environ 40 ans, excellente blanchisseuse et repasseuse, et bonne domestique: le titre seulement est garanti.

Conditions:—Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque, et portant intérêt à 10 pour cent par an, après l'échéance des billets. 25 janv

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 14 février 1837, à midi précis, à la Bourse, encoignure de St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, en date du 5 janvier 1837,

Un mulâtre nommé Jean, appartenant à la société de Broise & Barre, parti marron depuis le 28 juillet 1836.

Conditions: comptant.

L'acte de vente se passera pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais de l'acquéreur.

FARINE DE MAIS—50 barils en débarquement et à vendre par (24 jan) R GRONING & Co

SALLE D'ARMES.

MR. A. JUMEL, professeur à l'Académie militaire de West Point, maintenant en congé, ayant l'intention de s'établir dans cette ville, a l'honneur d'annoncer aux amateurs de l'escrime qu'il ouvrira sa salle, le 28 de ce mois, au No. 91 rue Toulouse, entre Royal et Bourbon. On l'y trouvera depuis 7 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi.
27 janv—6

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES ET BANQUE D'ATCHAFALAYA.

Nlle. Orléans le 24 janvier 1837.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu mercredi 1er février à 1 heure de l'après midi, dans le local de la Banque rue du Camp, pour entendre un rapport général des opérations qui sera soumis à leur examen. Par ordre du comité,
ROBERT G DIXON, caissier.

TERRES DU TEXAS—A vendre par le soussigné deux lots de terre, l'un de 640 et l'autre de 320 acres, avec de bons certificats donnés par le pouvoir exécutif actuel, à vendre pour argent comptant ou sur bon papier bien endossé, à longs termes.
T. TOBY & FRERES.

D'après la constitution du Texas, aucun étranger ne peut avoir de terre, à moins que ces titres ne viennent du gouvernement. 28 jan

AVIS—Si Mr W S HAY et W T LOYD dernièrement au Texas voyent cet avis il pourront en s'adressant à T Toby et Frères, apprendre quelque chose qui les intéresse.
28 jan—4 rue du Camp No 28.

TRAITES sur Nantes, à vendre par
28 jan—4 B. JOUTTE, 179, rue de Chartres.

Bureau de la Compagnie de Navigation de l'Ouest et d'Assurance contre l'incendie.

Nouvelle-Orléans, 26 Janvier 1837.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu au bureau de la Compagnie, le Lundi, 6 Février prochain, entre 11 heures du matin et 1 heure de l'après-midi.
28 jan—10 [illegible] RICHARDSON, Secrétaire.

AVIS AUX MARCHANDS—Assortiment d'objets confectionnés en caisses de toutes grandeurs, garantis pour l'exportation, à vendre par
R. F. NICHOLS,
28 jan encoignure Camp et Natchez.